

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
06 Octobre 2008

En exercice :35
Présents :35
Titulaires :32
Suppléants : 2
Pouvoirs : 2
Absents3

Convocation adressée à chaque conseiller le 22 septembre 2008 pour la session ordinaire du lundi 06 octobre 2008

L'an deux mil huit, le six octobre à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Miellin sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

MM CLAUDE Roger, SEGUIN Michel, Melle GROSJEAN Céline, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr CHATELOT Henri, Mme FRESLIER Marie Claire, Mr GRANDJEAN Michel, Mme POULMAR Gilberte, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr DEMANGE René, Mr PARISOT Jean-Marie, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr CLAUDEL Hubert, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr GILLET Denis, Mr BEURIER Patrice, Mr MARTINET, Mme TORTISSIER Virginie, Mr LOMBARD Patrice

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mr MOUGENOT Michel qui donne pouvoir à M.DAVAL Brice
- Mr GRANDJEAN Michel qui donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie

Absents : MM. LALLOZ Jacques, NOEL Rémi, MARTINET Gilles

Melle GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Il informe les délégués qu'une délibération s'est rajoutée à l'ordre du jour. Elle concerne l'octroi d'une subvention en vue de l'organisation du rallye de l'ASA Luronne le week-end des 18 et 19 octobre.

En introduction, M.SAINTIGNY explique que le bureau de la CCHVO s'est réuni le 29 septembre pour préparer le conseil. Le travail des commissions y a été abordé avec la présentation des priorisations des deux premières commissions : Cadre de Vie et Développement.

SOUTIEN FINANCIER AU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT

M. le Président informe le conseil du courrier reçu le 11 juillet dernier de la part du Comité Départemental Handisport de Haute-Saône. Ce courrier sollicite la CCHVO pour une participation en vue de financer les coûts de fonctionnement de la structure. Le CDH 70 demande une participation annuelle de 500 € de la part de la CCHVO.

Afin de présenter le projet, M. LAMBLIN, trésorier de l'association, est présent ce soir.

M.LAMBLIN explique aux délégués que le Comité a pour objectif de promouvoir le handisport dans le département de Haute-Saône. Créé en 2005, 42 licenciés y adhèrent aujourd'hui. Cependant, afin de poursuivre son développement, le CDH 70 va embaucher un animateur chargé de faire connaître le handisport et persuader les clubs valides d'ouvrir une section pour accueillir des personnes handicapées.

M. LAMBLIN poursuit en montrant pourquoi le CDH 70 sollicite l'ensemble des communautés de communes de Haute-Saône. Il explique qu'il arrive facilement à obtenir des subventions pour les investissements en matériel. Ce qui lui fait défaut, ce sont les financements des coûts de fonctionnement. Actuellement il ne bénéficie que d'une aide du Conseil Régional sur 3 ans pour financer l'emploi tremplin. C'est pourquoi il sollicite une aide de chaque intercommunalité à hauteur de 500 €. De plus, il exprime la volonté de faire augmenter le nombre de licenciés jusqu'à 200 afin de bénéficier d'aides du Conseil Général. Ainsi le soutien des communautés de communes a vocation à être un soutien au départ jusqu'à ce que le budget puisse être alimenté par de nouvelles aides.

Pour terminer, il informe que le comité souhaite que cette subvention puisse permettre au Comité de développer une section handisport sur notre territoire et que l'animateur sera prêt à organiser des manifestations handisports lors d'événements se déroulant en Haute Vallée de l'Ognon.

M. SAINTIGNY remercie M.LAMBLIN pour son intervention. Après le départ de M.LAMBLIN, M. SAINTIGNY propose de passer au vote.

La subvention est attribuée à hauteur de 500 € par an par 31 voix pour et 1 abstention.

SOUTIEN FINANCIER A L'ORGANISATION DU RALLYE DE L'ASA LURONNE

M. le Président explique qu'il a reçu un courrier de l'association Roye Auto Sport qui sollicite une subvention pour le rallye de l'ASA Luronne qui passe notamment à Haut-du-Them, Ternuay et Fresse. Ce courrier étant arrivé ce jour la délibération n'a pu être inscrite à l'ordre du jour initial.

M. le Président propose d'allouer une subvention de 250 €. La subvention est allouée à 16 voix pour, 11 contre et 5 abstentions.

REHABILITATION DES DECHARGES

M. le Président informe le conseil que l'appel d'offres pour les travaux a été lancé le 14 juillet et s'est terminée le 22 août. 15 entreprises ont demandé un dossier et 8 ont répondu, équitablement réparties sur les 2 lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 25 août et 02 septembre pour analyser les offres en compagnie du maître d'œuvre PROJETEC Environnement.

Au vu des différentes offres, M. le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises BILLOTTE (Lot 1 : Terrassement) et HYDROGREEN (Lot 2 : Végétalisation). M.SAINTIGNY informe le conseil que ces entreprises étaient les seules à avoir répondu en-dessous de l'estimation du maître d'œuvre.

Le Conseil attribue le marché à ces deux entreprises à 31 voix pour et 1 contre pour un montant total de travaux de 242 524,95 € HT.

ORDURES MENAGERES : REDUCTIONS ET ANNULATIONS DE TITRES

M. le Président explique qu'il y a lieu de réduire ou d'annuler des factures Ordures Ménagères pour un montant de 665 € sur l'exercice 2008, ce qui porte le total des réductions et annulations à

3167,50 € pour l'année, soit 0,72 % du produit attendu. Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

ANNULATION DE TITRE SPANC

Le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu d'effectuer une annulation de titre pour un montant de 61 €. Cette annulation est en fait un jeu d'écriture pour changer le destinataire de la facture. En effet, une erreur du cadastre a conduit à éditer la facture au nom d'une personne décédée. Cette annulation permettra de rééditer un titre au nom du fils de cette personne qui s'occupe de la vente du bien concerné par le contrôle du SPANC.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Cartes communales : M. le Président explique que l'enquête publique est terminée pour 5 des 10 communes : Belmont, La Lanterne, Miellin, Montessaux, Saint-Barthélemy. Les maires des différentes communes expliquent qu'il y a des demandes des particuliers et que les permanences du commissaire enquêteur se sont bien passées. M.SAINTIGNY explique que pour les cinq autres communes, 2 sont prêtes à partir à l'enquête : Fresse et Haut-du-Them. M. PERNOT informe le conseil que la commune de Ternuay est elle aussi tombée d'accord avec les services de l'Etat. La commune de Belonchamp doit revoir la DIREN pour 2 extensions du périmètre constructible. Enfin Servance doit passer en commission des sites en vertu de la loi Montagne.

Pays des Vosges Saônoises : M. SAINTIGNY rend compte des principaux sujets à l'ordre du jour du comité syndical qui s'est tenu le 30 septembre. Le premier projet est celui de la protection animale, pour permettre de mettre à disposition un local d'accueil des animaux errants pour les communes du Pays à l'horizon 2010. Un projet est en cours sur Saint-Germain. En attendant, les communes vont pouvoir conventionner individuellement avec la CC de l'Agglomération de Vesoul pour continuer à déposer les animaux au refuge de Dampvalley-lès-Colombe. La région Franche-Comté a également présenté son projet de visioconférence dans les Pays. Il s'agit d'équiper les communautés de communes de ces systèmes pour organiser plus facilement des entrevues et éviter certains déplacements. La CCHVO devra se prononcer en temps voulu. Le coût du dispositif est de 5 000 € subventionné à 80 %.

Comité de pilotage OPAH : Il a eu lieu jeudi 2 octobre. M.SAINTIGNY indique que le cabinet HRU a reçu à ce jour plus de 200 réponses de particuliers intéressés par des travaux. La date limite du retour du questionnaire est fixée au 15 octobre. La prochaine étape est l'envoi du questionnaire à destination des artisans et commerçants.

Composteurs : Les composteurs bois commandés en début d'année seront disponibles en fin de semaine dans les déchetteries.

Autres informations : M.SAINTIGNY informe le conseil qu'il ira présenter la CCHVO au nouveau sous-préfet le 22 octobre. M. LOMBARD demande la parole pour informer le conseil du désir de sa commune de quitter la CCHO et savoir si la CCHVO a reçu la demande de retrait. M.SAINTIGNY répond par l'affirmative et explique que cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY